

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-06-15- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS - CRECHE LA CLE DES CHAMPS**

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,
 Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique
 Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
 Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,
 Vu le Décret n° 88-145 modifié ;
 Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouses,
 Vu la disponibilité des crédits budgétaires,
 Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2019,

Le Président expose :

Changement de cadre d'emploi

Trois agents de la crèche LA CLE DES CHAMPS, titulaires du CAP PETITE ENFANCE, exercent des missions d'adjoint territorial d'animation (Accompagnant Educatif Petite Enfance : professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants) mais avaient été recrutés avant transfert à la CC2T dans la filière technique sur un grade d'adjoint technique.

Ces agents ont sollicité leur intégration dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

Il est précisé que la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints d'animation est identique à celle des adjoints techniques.

Modification du temps de travail

Considérant la mise en place obligatoire d'une heure/jour pour la sécurité incendie à la crèche CLE DES CHAMPS,

Considérant la fin d'un contrat Emploi Avenir,

Considérant qu'un agent sur un poste à 35 heures a émis le souhait de travailler durablement à temps non complet,

Il convient de modifier la répartition du temps de travail sur 3 postes de la crèche CLE DES CHAMPS et de créer un poste.

Tableau récapitulatif pour la parfaite information des conseillers communautaires :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE	
1 adjt technique	24 h 30	1 adjt animation	32 h 30
1 adjt techn.p.2 ^e C	35 h 00	1 adjt anim.p.2 ^e C	35 h 00
1 adjt technique	35 h 00	1 adjt animation	35 h 00
1 adjt animation	24 h 30	1 adjt animation	26 h 30
1 aux.puéricultrice	35 h 00	1 aux.puéricultrice	28 h 30
Emploi avenir	35 h 00	1 aux.puéricultrice	31 h 30
Total :	189 h 00	Total :	189 h 00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'adjoint territorial d'animation, emploi permanent à temps non complet 32 h 30/hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 et de fermer, à la même date un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet 24 h 30/hebdomadaire
- De créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet 35 h/hebdo, à compter du 1^{er} janvier 2020 et de fermer, à la même date, un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet 35 h/hebdo
- De créer un poste d'adjoint territorial d'animation, emploi permanent à temps complet 35 h/hebdo, à compter du 1^{er} janvier 2020 et de fermer, à la même date, un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet 35 h/hebdo
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation, à compter du 1^{er} janvier 2020 emploi permanent à temps non complet à 26 h 30/hebdomadaire et fermeture à la même date d'un poste d'adjoint territorial d'animation, emploi permanent à temps non complet à 24 h 30/hebdomadaire
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2020 emploi permanent à temps non complet de 28 h 30/hebdomadaire et fermeture à la même date d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 35 h/hebdomadaire
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture, à compter du 13 mars 2020, emploi permanent à temps non complet à 31 h 30/hebdomadaire et fin de contrat Emploi Avenir à 35 h/hebdomadaire à la même date

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX